Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 217
Dossier : 190446

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Création d'un Point Information Logement des Jeunes (P.I.L.J.) - Conventions- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 217
Dossier : 190446

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Création d'un Point Information Logement des Jeunes (P.I.L.J.) - Conventions- Approbation.

□ Rappel et Références :
L'Espace Information Jeunes est le lieu d'accueil et d'information municipal des jeunes Stéphanois de 15 à 30 ans.
Parmi les thématiques de l'Information Jeunesse (IJ), le logement des jeunes constitue un enjeu local important.
La Ville a pris l'initiative de créer un Point d'Information Logement Jeunes (PILJ) fédérant l'ensemble des acteurs du logement afin d'accompagner les jeunes Stéphanois désirant se loger à Saint-Étienne.

□ Motivation et Opportunité :
Pour accompagner au mieux les jeunes Stéphanois, la Ville de Saint-Étienne propose de créer un Point d'Information Logement des Jeunes (PILJ) au sein de L'Espace Info Jeunes afin de créer une coordination neutre entre les acteurs volontaires.
Chacun des partenaires apporte sa compétence et son savoir-faire dans les domaines qui les concernent.

□ Contenu :
Afin d'acter la participation des différents partenaires au PILJ, il est proposé de contractualiser sous forme de convention les partenariats suivants :

- L'info Jeunes Auvergne Rhône Alpes (CRIJ)
- L'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL)
- L'Office Stéphanois des Personnes Agées (OSPA)
- L'Union Nationale des propriétaires Individuels (UNPI)
- La Société de Transports de l'Agglomération Stéphanoise (STAS)
- Eco-loc
- Soliha
- Habitats jeunes + Centre International de Séjour (CIS)
- L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Département de la Loire (ALEC42)
- Saint-Etienne Métropole (SEM)
- La Stéphanoise des Eaux
- Les Résidences Logifac
- Association Solidarité Logement (ASL)
- Maison Rouge
- Fédération NAtionale de l'IMmobilier (FNAIM)

D'autres structures o uvrant dans le domaine du logement seront invitées à rejoindre ce collectif dans les années à venir, en fonction de leurs disponibilités et de leur pertinence quant au champ d'action du PILJ.

Les bailleurs sociaux et la Caisse d'Allocations Familiales sont, dans le cadre de ce dispositif, partenaires de part leur mission principale.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :
o Coût total investissement TTC : dont TVA :
o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement

	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						

Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
- approuver la convention de partenariat-type à intervenir avec les partenaires mentionnés dans le tableau joint en annexe,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer les conventions en découlant ainsi que tous les actes de gestion à intervenir avec chaque partenaire.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Corinne L'HARMET-ODIN**